

# La commission des marchés à travers le temps

Autor(en): **Trüb, Peter**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =  
Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire =  
Geomatca Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio**

Band (Jahr): **115 (2017)**

Heft 4

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-685938>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NF-Mandate neu ausgeschrieben werden. Als Folge der technischen Wandlung der Methoden kam 2008 die Frage nach einer Neuregelung der HO33. Die Grundsatzfrage – neuer Tarif oder keine Tarife mehr – wurde ausgiebig diskutiert. Eine komplette Neugestaltung eines Tarifes, im gleichen Zeitraum, in dem Tarife grundsätzlich als nicht mehr marktkonform abgelehnt wurden, wurde verwor-

fen. Die Nachkalkulationen 2002 und 2007 haben eine angemessene Honorierung bestätigt.

Auf Initiative der IGS konnten in Zusammenarbeit mit der KKVA mit Anpassungen im Leistungsbeschrieb und mit wenigen neuen Positionen die HO33 aktualisiert werden.

Die mit der KKVA erarbeitete Empfehlung für die Ausschreibung von Nachführungs-

mandaten wurde 2011 publiziert. Die Arbeitsschwerpunkte der Marktkommission werden sich in Zukunft weiter ändern. Von der Notwendigkeit dieses Engagements der IGS bin ich überzeugt; ich wünsche in diesem Sinne eine erfolgreiche Zukunft.

Peter Trüb, Präsident Marktkommission, 1999–2010

## La commission des marchés à travers le temps

La nouvelle ordonnance sur la mensuration officielle (OMO) a prescrit la mise en soumission des travaux de mensuration officielle. Le monde des honoraires s'est ainsi trouvé bouleversé, aussi bien pour nos entreprises que pour les mandants. Le temps des honoraires basés sur des discussions paritaires entre les mandants et les bureaux d'ingénieurs mandataires était ainsi révolu. Le champ de la politique tarifaire s'est ainsi ouvert plus largement.

Comment ont réagi les principaux intéressés? Les mandants s'attendaient à des travaux toujours de haute de qualité au meilleur prix. Les bureaux de géomètres étaient obligés de fournir des prix raisonnables sans la sécurité de conventions sur les honoraires. Des connaissances en matière de gestion d'entreprise étaient dès lors requises, la concurrence sur les prix entre collègues s'est accrue de manière insoupçonnée.

L'ancienne commission des honoraires du groupe patronal de la SSMAF (ancêtre de la commission des marchés de l'IGS) a donc recherché le contact avec la CSCC et les responsables des améliorations foncières. Ensemble, ils se sont donné pour but de mettre sur pied des soumissions transparentes avec des évaluations correctes des offres. Ils ont donc élaboré et publié des recommandations pour les mises en soumission, des critères adaptés pour les projets de mensuration officielle

ou d'améliorations foncières ainsi que leur pondération.

Le nouveau règlement des honoraires de l'IGS a été élaboré en 2000. Ceci a été mis en évidence par le changement de la commission des honoraires en commission des marchés. L'IGS a été sollicitée à de nombreuses reprises afin d'examiner des offres anormalement basses. Certaines offres ont ainsi pu être exclues, en suivant nos recommandations. Le travail de contrôle des autorités de surveillance n'a cessé de croître et la gestion du suivi a pris de l'importance.

Le champ d'activités de la commission paritaire «base des prix», comprenant des représentants de la confédération et des cantons a également changé. Les adaptations de renchérissement des tarifs encore en vigueur n'ont plus suscité de discussion. Le point principal de la rencontre annuelle est désormais l'échange d'expériences.

Nous constatons avec plaisir que les contacts avec les représentants des administrations fédérales et cantonales se font dans un cadre collégial et sont basés sur le respect mutuel des partenaires.

Les caractéristiques de la commission des marchés sont une aide accordée en vue de concours, ainsi qu'une présence constante et des efforts dans le but d'améliorer l'attribution de contrats publics et privés. L'expérience d'échange avec les associations partenaires de la SIA et de l'usuc porte ainsi ses fruits.

Il faut en outre relever que 16 cantons utilisent le TH33, établi en 1992, dans le cadre de travaux de mise à jour de la mensuration officielle. L'introduction et la mise en œuvre de directives d'application pour tenir compte de particularités régionales est par contre du ressort des cantons.

Le surveillant des prix et la commission des marchés sont également intervenus à plusieurs reprises. Le système des géomètres d'arrondissement a été abandonné dans le canton de Schwyz, à la suite d'interventions politiques. La tendance est à une augmentation de mise en soumission de travaux de mise à jour.

La conséquence de ce changement de méthode a été qu'en 2008 s'est posée la question de la poursuite ou non de l'application du TH33. Il a été, dans le même temps, renoncé à une refonte complète d'un tarif, en particulier parce que les tarifs ne sont plus considérés comme conformes au marché. Les calculs comparatifs de 2002 et 2007 ont confirmé des prix corrects.

L'IGS a pris l'initiative d'adapter certaines positions et d'en créer de nouvelles, ceci en collaboration avec la CSCC.

La recommandation pour la mise en soumission de travaux de mise à jour, élaborée en collaboration avec la CSCC, a été publiée en 2011. Les activités principales de la commission des marchés vont évoluer dans le futur. Je reste convaincu de la nécessité pour l'IGS de s'engager. Je lui souhaite de belles années de succès.

Peter Trüb, président de la commission des marchés de 1999 à 2010